

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 07 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOUC, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Madame Raymonde PISSAVY qui donne procuration à Monsieur Philippe DACKO
- Monsieur Vincent YANNOU qui donne procuration à Madame Anne-Paule RALUY ;
Madame Natalia DUBUISSON, Absente excusée.

Madame Sandra MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ACCEPTATION DES PROCES-VERBAUX DES 11 et 18 MARS 2017

Le conseil municipal procède au vote et approuve les procès-verbaux du 11 et 18 mars 2017.

VOTE DES DIFFÉRENTS COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

ACCEPTATION DES COMPTES DE GESTION 2016

L'ensemble des comptes de gestion (lotissement, ZAC, eau et assainissement et communale) sont approuvés à l'unanimité des membres

VOTE DES DIFFÉRENTS COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- le compte administratif 2016 du Lotissement qui présente un solde en section de fonctionnement de 507.91€ et en investissement de 0€.

- le compte administratif 2016 du Service des eaux et assainissement qui laisse apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 95 935.97€ et un excédent d'investissement de 136 893.37€.

Des restes à réaliser en recettes d'investissement de 110 944€ et en dépenses de 178 957€, soit au final un solde excédentaire d'investissement de 68 880.37€.

- le compte administratif 2016 de la Commune qui laisse apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 746 958.94€ et un excédent d'investissement de 461 620.03€.

Des restes à réaliser en recettes d'investissement de 119 833€ et en dépenses d'investissement de 203 591€, soit au final un solde excédentaire d'investissement de 377 862.03€

- le compte administratif 2016 de la ZAC pour lequel il n'y a eu aucune dépense ni recette.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs 2016.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Claudine LEMETAYER, 3^{ème} Adjointe, procède au vote des comptes administratifs 2016 qui qui sont approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés (14 votants ; 14 : pour).

AFFECTATION DES RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS BUDGETS

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée de l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Budget CCAS : Le budget CCAS étant clôturé au 31 décembre 2016, le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 d'un montant de 713.50€ à l'excédent de fonctionnement du budget communal 2016. Le conseil vote et approuve à la majorité des suffrages exprimés le report (11 pour et 3 contre).

Budget Lotissement n° 2 :

Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	507.91 €
Ligne 001- Résultat d'investissement reporté	0€

Le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 507.91€ à l'excédent de fonctionnement du budget communal 2016. Le conseil vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le report (14 pour).

Budget Commune :

Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté du Lotissement + 713.50€ excédent 2016 du CCAS).	+ 498 180.35 € (496 958.94€ + 507.91€ excédent 2016)
Ligne 001 – Résultat d'investissement reporté	+ 461 620.03 €
Affectation complémentaire en réserves Article 1068 pour abonder la section d'investissement et financer des opérations ultérieures.	+ 250 000 €

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 12

Blanc : 2 Contre : 0 Pour : 12

L'affectation des résultats du budget communal est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Budget Eau et Assainissement :

Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 95 935.97 €
Ligne 001 – Résultat d'investissement reporté	+ 136 893.37 €
Affectation complémentaire en réserves Article 1068	+ 0 €

Pas d'affectation de résultat du budget Eau et assainissement.

Budget ZAC : aucune opération budgétaire n'ayant été réalisée au cours de l'exercice 2016:

Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	0 €
Ligne 001- Résultat d'investissement reporté	0 €

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES LOCALES

Après avoir entendu les explications du Maire concernant les besoins de la commune pour assurer son équilibre budgétaire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres la proposition de reconduire les taux des quatre taxes sans changement :

Taxe d'habitation : 18.66%

Taxe foncière bâti : 21.82%

Taxe foncière non bâti : 47.06%

CFE (Contribution Foncière Economique) : 22.27%

FIXATION DURÉE AMORTISSEMENT POUR BP M49

Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'amortir :

- les frais d'études acoustique, diagnostic PMR pour l'école de musique et Eco Village Avenir au 18 rue de l'Hôtel de ville. Le conseil fixe la durée de l'amortissement à 1 an pour les deux premières et à 5 ans pour la 3^{ème}.
- Les frais liés aux équipements spécifiques du réservoir d'eau (échelles) et de la station (agitateur). Le conseil fixe la durée de l'amortissement à 10 ans.

DÉLIBÉRATION POUR CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT ET REPORT DE L'EXCÉDENT 2016 AU BUDGET COMMUNAL 2017

Le conseil décide à l'unanimité des voix exprimées (14 pour) de clôturer le budget Lotissement au 31 décembre 2016 et l'excédent de fonctionnement 2016 est reporté au BP M14 2017 section fonctionnement.

SUITE A CLÔTURE DU BUDGET CCAS REPORT DE L'EXCÉDENT 2016 AU BUDGET COMMUNAL 2017

Comme vu précédemment, le conseil décide à la majorité des voix exprimées (11 pour et 3 contre) de reporter l'excédent 2016 du budget CCAS au BP M14 2017 section fonctionnement.

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION COMMUNALE DU 09 FÉVRIER 2000 POUR LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS CIMETIÈRE AU BUDGET CCAS ET M14

Le budget CCAS étant clôturé au 31/12/2016, la délibération du 09 février 2000 pour la répartition du produit des concessions cimetièrre (2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS) est annulée. L'ensemble des produits des concessions cimetièrre sera désormais imputé au budget communal. Le conseil accepte cette décision à la majorité des voix exprimées (11 pour et 3 contre).

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le conseil prend connaissance des budgets primitifs 2017 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

- 1) Pour la Commune – M 14 :
Après affectation des excédents CCAS et Lotissement 2016, 1 664 998.94€ + 713.50€ + 507.91€ soit 1 666 220.35€ en section de fonctionnement et 1 634 552.97€ en section d'investissement.
- 2) Pour l'eau et l'assainissement – M 49
272 872.97€ en section d'exploitation et 708 679.34€ en section d'investissement.
- 3) Pour le budget annexe de la ZAC
2 180 000€ en section de fonctionnement et 1 090 000€ en investissement.

PROCEDE AU VOTE des budgets primitifs 2017 et **DELIBERE** comme suit :

Budget Commune :

Vote à main levée

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de Votants : 14

Nombres de suffrages exprimés : 11

Votes : Blanc : 3 Pour : 11 Contre : 0

Le budget primitif M14 2017 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Budget Eau et Assainissement :

Vote à main levée

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de Votants : 14

Nombres de suffrages exprimés : 11

Votes : Blanc : 3 Pour : 11 Contre : 0

Le budget primitif M49 2017 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Budget ZAC:

Vote à main levée

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de Votants : 14

Nombres de suffrages exprimés : 14

Votes : Blanc : 0 Pour : 14 Contre : 0

Le budget primitif de la ZAC 2017 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

ACCEPTATION D'UN DON D'UN ADMINISTRÉ AU BUDGET COMMUNAL

Le conseil accepte le don d'un administré d'un montant de 75€.

DEMANDE DE LOCATION D'UN GARAGE MUNICIPAL A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2017

Le conseil accepte la demande de location du nouveau commandant de brigade d'un garage communal à la gendarmerie à compter du 1^{er} juin 2017.

ACCEPTATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS NUS COMMUNAUX A LA CCYN DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS

Le conseil accepte la convention de mise à disposition de terrains nus communaux cadastrés YK n°14 et YR n°20 à la CCYN dans le cadre de la création de jardins partagés. La parcelle YK n°14 sera dédiée en effet au jardin partagé et la parcelle YR n°20 au compostage collectif.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 11 AVRIL 2014 PORTANT SUR LES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Au 1^{er} janvier 2017 l'Indice Brut terminal 1015 étant passé à 1022 il y a lieu de modifier la délibération du 11 avril 2014 portant sur les indemnités de fonction du maire et des adjoints. Il convient à cette occasion de viser « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » compte tenu de la nouvelle modification de l'indice de référence prévue en janvier 2018 (IB 1027). Le conseil accepte d'apporter cette modification.

VOTE D'UNE MOTION CONTRE LA FERMETURE DES GUICHETS DES GARES FERROVIAIRES DE VILLENEUVE-SUR-YONNE, PONT-SUR-YONNE ET VILLENEUVE-LA-GUYARD

Le conseil vote une mention contre la fermeture des guichets des gares ferroviaires de Villeneuve-sur-Yonne, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

L'adjoint administratif principal 2^{ème} classe pouvant être promu au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe par ancienneté le conseil décide de créer le poste à compter du 1^{er} mai 2017 et de supprimer l'ancien.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **vendredi 05 mai 2017 à 20h00.**

La séance est levée à 22h30

Le Maire,



André PITOU